Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 60 du 28 novembre 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 12

DÉCISION N° 7060/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du *20 novembre 2014*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale ».*

DÉCISION N° 7060/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 20 novembre 2014

NOR D E F E 1 4 5 2 1 3 9 S

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.
Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.
Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.8, 114.3.3.2, 514.1).

Textes abrogés :

Délégation de gestion du 25 mars 2011 (BOC N° 51 du 9 décembre 2011, texte 16).
Délégation de gestion du 25 mars 2011 (BOC N° 51 du 9 décembre 2011, texte 17).
Délégation de gestion du 25 mars 2011 (BOC N° 51 du 9 décembre 2011, texte 18).
Délégation de gestion du 28 mars 2011 (BOC N° 50 du 2 décembre 2011, texte 20).
Délégation de gestion du 19 avril 2011 (BOC N° 53 du 23 décembre 2011, texte 18).
Délégation de gestion n° 71029/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 (BOC N° 30 du 29 juillet 2011, texte 12).
Délégation de gestion n° 71030/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 (BOC N° 30 du 29 juillet 2011, texte 14).
Délégation de gestion n° 71031/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 (BOC N° 30 du 29 juillet 2011, texte 15).
Délégation de gestion n° 71032/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 (BOC N° 30 du 29 juillet 2011, texte 13).
Contrat d'assurance du 30 décembre 1993.

Référence de publication : BOC n° 60 du 28 novembre 2014, texte 12.

---

1. Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

- délégation de gestion du 25 mars 2011 entre le directeur de la plateforme achats finances Nord-Est et le chef du groupement de soutien de la base de défense de Nancy ;

- délégation de gestion du 25 mars 2011 entre le directeur de la plateforme achats finances Nord-Est et le chef du groupement de soutien de la base de défense de Dijon ;

- délégation de gestion du 25 mars 2011 entre le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est et le chef de groupement de soutien de la base de défense de Besançon ;

- délégation de gestion du 28 mars 2011 entre le directeur de la plate-forme « achats finances » Nord-Est et le commandant du groupement de soutien de la base de défense de Metz ;

- délégation de gestion du 19 avril 2011 entre le directeur de la plateforme achats finances Nord-Est et le chef de corps du centre d'entraînement des brigades ;

- délégation de gestion n° 71029/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 entre le directeur de la plate-forme achats finances de région centre ouest et le commandant des écoles militaires de Saumur et de l'école de cavalerie ;

- délégation de gestion n° 71030/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 entre le directeur de la plate-forme achats finances de région centre ouest et le commandant de l'école du génie ;

- délégation de gestion n° 71031/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 entre le directeur de la plate-forme achats finances de région centre ouest et le chef du groupement de soutien de la base de défense de Rennes ;

- délégation de gestion n° 71032/PFAF-CO/FIN/CGF du 16 mai 2011 entre le directeur de la plate-forme achats finances de région centre ouest et le chef du groupement de soutien de la base de défense de Vannes-Coëtquidan ;

- contrat d'assurance du 30 décembre 1993 relatif aux conditions d'emprunt des lignes aériennes françaises intérieures (continent et Corse) par les ressortissants du ministère de la défense.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,

Jean-Marc COFFIN.